BPJEPS Activités Physiques Pour tous Par Apprentissage

Contacts : CFO Rue Louis Farges 15000 AURILLAC/ 06 66 36 06 29/ contact@cfo-aurillac.fr/www.cfo-aurillac.fr

Dates : 09/09/2024 au 04/07/2025

Fin des inscriptions : 09/08/2024

Durée : 643h en Centre et 500h en entreprise

Conditions d'Accès :

- Etre âgé de 18 ans le jour de la certification
- Etre titulaire du PSC1
- Avoir validé les TEP au 09/08/2024
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Financements :

Prise en charge du coût pédagogique par l'OPCO.
Pour toutes informations contactez le CFA Adasa : contact@cfa-adasa.com/ 04 73 30 23 65/ www.cfa-adasa.com

La Formation :

- 2 UC Transversales :

UC1 : Encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures
UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation

- 2 UC Spécifiques à la mention APT

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la Mention APT
UC4 : Mobiliser les techniques de la mention APT pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Validation :

BPJEPS APT, niveau 4 délivré par le Ministère des Sports (RNCP : 37191)

Le métier

Le titulaire du BPJEPS APT réalise des prestations visant :

- Le développement et le maintien des capacités physiques de chacun dans un objectif de santé et bien être.
- La découverte et l'initiation aux activités physiques et sportives de tous.

Où exerce t-il ?

- Dans les associations, les clubs
- Dans les structures privées (salles multisports, clubs de vacances, de loisirs, structures de tourisme…)
- Dans les centres sociaux
- Dans les collectivités territoriales (Mairies, TAP, Communautés de Communes…)
- Il peut aussi poursuivre sa formation en intégrant un DEJEPS, STAPS ou passer le concours ETAPS

Lien utile pour les TEP :
https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/tep